



Conciliation et menace de l'avocat

Par **benzekritte**, le **23/12/2009** à **13:30**

Bonjour,

Je suis passé hier en commission de conciliation aux prud'hommes. L'avocat défendeur m'a interpellé dans le couloir et menacé de demander des dommages et intérêts contre moi. Car il veut que j'arrête mon cinéma comme il a dit. Peut-il demander des dommages et intérêts, a-t-il droit de me menacer ainsi?

Par **DSO**, le **25/12/2009** à **20:18**

Bonsoir,

Pour bien connaître les avocats, je pense que ce dernier a agi non pas en son nom, mais au nom de son client.

Le défendeur peut parfaitement faire des demandes reconventionnelles et demander des dommages intérêts.

Je vous conseille de vous faire assister.

Cordialement,
DSO.